

**RAPPORT DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA PROBLEMATIQUE DE LA
PROPRIETE RELLE, LES ENJEUX DE LA NORME ITIE 2019 ET LEUR
FAMILIARISATION AVEC LES OUTILS MCAS ET OGAS.**

Boureima CISSE

Economiste/ Formateur

Tel: 79 37 67 85/ 66 38 37 85

E-Mail: bouracis80@gmail.com

Bamako, le 17 Juillet 2020

Sommaire

1. Introduction	2
2. Déroulement de l'atelier	3
3. Les principaux résultats de l'atelier.....	4
4. Recommandations.....	4
Conclusion	4
Annexes.....	5

1. Introduction

Sans être un Eldorado, le Mali a toujours été perçu comme un pays à potentiel minier important, en témoigne une activité minière artisanale multiséculaire encore intense de nos jours. Depuis les temps immémoriaux, de grandes quantités d'or étaient extraites du Bourré et du Bambouk faisant la fierté des anciens empires du Mali.

A côté de cet orpaillage multiséculaire, l'exploitation industrielle de l'or a fait son apparition au Mali en 1984 avec l'ouverture de la première unité de production industrielle à Kalana exploitée par la SOGEMORK. Le Mali, actuellement compte 11 mines d'or industrielles en activité. Cette industrialisation à outrance a amené le gouvernement de la République du Mali à adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le **02 août 2006** afin de promouvoir une meilleure gouvernance du secteur extractif et faire de ce secteur un levier de croissance durable pour l'économie nationale et un important facteur de réduction de la pauvreté. Le Mali a été déclaré pays conforme aux règles de l'Initiative à compter du 29 Août 2011 suite à une 1^{ère} validation. La seconde validation a commencé en 2016 et connaîtra son épilogue en décembre 2020.

Ainsi, l'Exigence (2.5, a) de la norme ITIE 2019, il est recommandé que les pays mettant en œuvre l'ITIE tiennent un registre public des propriétaires réels (**propriété effective**) des entreprises qui soumissionnent, opèrent, ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s) (**PR**), leur degré de participation, et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises. Ces informations devront être intégrées dans la documentation à déposer par les entreprises auprès des régulateurs des sociétés, des administrations boursières ou des organismes chargés de l'octroi de licences dans le secteur extractif. Si ces informations sont déjà publiques, le Rapport ITIE devra indiquer la manière d'y accéder. Et la norme indique au point c) qu'« À compter du 1er janvier 2020, il est exigé que les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent – et que les entreprises divulguent – les informations relatives à la propriété réelle en vue de leur inclusion dans le Rapport ITIE. Les éventuelles lacunes ou incertitudes dans la déclaration des informations de propriété réelle devront être divulguées dans le Rapport ITIE, y compris en citant les entreprises qui n'auront pas fourni tout ou partie des informations de propriété réelle requises ».

Et l'exigence (2.3) de la Norme ITIE-2019 (Registre des licences indique en son point b) que les pays mettant en œuvre l'ITIE ont l'obligation de tenir un système de registre public ou de cadastre contenant les informations suivantes, actualisées et complètes, concernant chaque licence octroyée aux entreprises entrant dans le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE :

- i. Le ou les détenteur(s) de licences ;
- ii. Lorsqu'elles sont compilées, les coordonnées de la zone concernée ; lorsque celles-ci ne sont pas compilées, il est demandé au gouvernement de s'assurer que la zone et l'étendue couvertes par la licence soient rendues publiques et que les coordonnées puissent être obtenues auprès de l'administration concernée sans restriction ni frais injustifiés. Les divulgations doivent inclure des indications sur la façon d'accéder à ces coordonnées ainsi que des informations sur les éventuels coûts d'accès à ces données. Le gouvernement doit aussi indiquer ce qu'il prévoit de faire pour mettre à disposition gratuitement et par voie électronique les informations du registre des licences, et le calendrier prévu à cet effet ;
- iii. La date de la demande et de l'octroi de la licence ainsi que sa durée ;
- iv. Dans le cas de licences d'exploitation, les matières premières produites.

La Coalition PCQVP-Mali, partie prenante de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali, convaincue des difficultés que rencontre le Comité de Pilotage ITIE-Mali dans la mise œuvre de la feuille de route publiée en 2016 conformément à la norme ITIE-2016, qui indiquait la manière dont le Mali entendait satisfaire cette disposition de la norme, consciente de son rôle de 1^{er} plan dans l'organisation et la mobilisation des acteurs au plan national et local, afin de relever les défis liés à l'information sur l'octroi des licences et la divulgation de la propriété réelle des entreprises minières opérant au Mali, convaincue que la transparence dans l'octroi des titres et licences et la propriété réelle des entreprises minières font partie des préoccupations de toutes les couches de la société, dans le cadre de son plaidoyer, envisage d'organiser un **« Atelier de Renforcement des capacités des acteurs sur la problématique de la propriété réelle, les enjeux les enjeux de la norme ITIE 2019 et leur familiarisation avec les outils MCAS et OGAS »**.

Cette activité entre dans le cadre de l'exécution du **« Programme d'Appui au processus de réforme du code Minier et à la protection des droits des collectivités et des communautés affectées par les opérations minières au Mali »** de PCQVP-Mali avec l'appui technique et financier d'**OSIWA (Open Society Foundation for West Africa)**.

I- Objectif Général:

- **Renforcer les acteurs du secteur minier malien sur les outils MCAS et OGAS, la propriété réelle des entreprises et les enjeux de la norme ITIE 2019.**

Objectifs spécifiques:

1. de renforcer les acteurs du secteur minier malien sur les outils MCAS et OGAS afin qu'ils se familiarisent à ces outils et conduire leur propre recherche sur les licences octroyées au Mali ;
2. de renforcer les acteurs du secteur minier malien sur la propriété réelle des entreprises et les enjeux de la nouvelle norme ITIE-2019.

3. Déroulement de l'atelier

Le plan des activités de la journée comprenait :

- La cérémonie officielle (discours) ;
- Première partie : La propriété réelle des entreprises extractives ;
- Deuxième partie : Enjeux de la norme ITIE 2019.

A) Cérémonie d'ouverture :

Les travaux ont débuté par les mots de bienvenue de M. Abdoul Wahab DIAKITE, Président de la coalition malienne Publiez Ce Que Vous Payez.

B) Première Partie : La propriété réelle des entreprises extractives :

Elle est structurée comme suit :

1- HISTORIQUE

2- POURQUOI LE CONCEPT DE BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF (Propriétaire réel) EST-IL IMPORTANT

3- Qu'appelle-t-on propriété réelle?

4- Exemples

5- Quelles informations à divulguer sur la propriété réelle?

6- La divulgation de la Propriété réelle au Mali

C) Deuxième Partie: Enjeux de la norme ITIE 2019

1) Les exigences de la norme ITIE

2) Les principales modifications intervenues à la norme ITIE 2019

3. Les principaux résultats de l'atelier

Les OSC du secteur minier malien se sont renforcées sur la notion de la propriété réelle et les enjeux de la norme ITIE 2019 et sont capables de mettre la pression pour que le Gouvernement du Mali prenne des mesures concrètes pour assurer la divulgation des propriétaires réels des entreprises minières opérant au Mali avant le 31 décembre 2020.

4. Recommandations

A l'issue de cet atelier de formation, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Perpétuer l'organisation des ateliers de renforcement des capacités sur la propriété réelle et les enjeux de la norme ITIE 2019 ;
- Elargir la formation sur la propriété réelle aux structures de contrôle de l'Etat et à la presse ;
- Demander à l'Etat de poursuivre la divulgation de la propriété réelle dans les rapports ITIE ;
- Accélérer la signature des textes pour la mise en place du registre de divulgation de la propriété réelle.

Conclusion :

Aux termes d'une journée d'échanges, les participants ont été renforcés sur la notion de la propriété réelle et les enjeux de la norme ITIE 2019. Le secteur minier évolue en fonction de la vision et des politiques publiques des Etats. La nécessité d'une mise à niveau des acteurs de la société civile s'impose compte tenu de l'évolution des enjeux liés au secteur minier.

Annexes

- TDR
- Liste des participants
- Présentation